



Paris, le 22 octobre 2026

La Banque de France et l'Urssaf Caisse nationale s'allient pour renforcer l'accompagnement des usagers

Le jeudi 22 octobre 2026, la Banque de France et l'Urssaf Caisse nationale ont signé une convention de partenariat afin de toujours mieux accompagner les usagers à chaque étape de leur parcours. Ce partenariat vise à simplifier leurs démarches, à soutenir leurs projets, en renforçant l'accès à l'information, le soutien à l'activité économique et la sécurisation des parcours.

Grâce à ce partenariat, les entrepreneurs seront accompagnés dans leurs obligations sociales : choix du statut, déclarations, cotisations et démarches liées au démarrage d'activité. Ils pourront être orientés vers les services d'accompagnement de l'Urssaf, notamment Mon Conseil Urssaf, qui permet d'obtenir une réponse personnalisée et sécurisée sur une situation concrète. Ils bénéficieront également de l'offre de services gratuite de la Banque de France : accompagnement des dirigeants, médiation en cas de difficultés de financement et outils d'éducation financière pour les aider à piloter et développer leur activité.

Cette convention de partenariat national entre l'Urssaf et la Banque de France s'appuie sur trois axes de collaboration essentiels :

- **l'accompagnement des entreprises** : les deux institutions s'associent afin de garantir un meilleur accompagnement pour les entreprises et les porteurs de projet dans leurs démarches, notamment en matière de création d'entreprise, de financement de leur projet, ainsi que de gestion financière quotidienne de leur activité ;
- **l'éducation économique et financière** : l'objectif est de renforcer les connaissances et les réflexes financiers des entrepreneurs comme des dirigeants pour structurer au mieux leur activité ;
- **la médiation du crédit et l'accompagnement des entreprises en difficulté** : pour les entreprises qui rencontrent des difficultés dans le cadre de leur activité, l'Urssaf Caisse nationale et la Banque de France proposent des solutions personnalisées pour répondre à leurs besoins.

À l'occasion de la signature de cette convention, la Banque de France et l'Urssaf Caisse nationale ont organisé une matinée d'échanges entre les collaborateurs des deux organisations pour présenter les actions qui animeront ce partenariat.

Contacts presse

Banque de France :
Service presse : presse@banque-france.fr
Tel : 01 42 92 39 00

Urssaf :
Contact presse : Laëtitia Barthelemy - contact.presse@acoss.fr

Pour Hervé Gonsard, Directeur général des Services à l'Économie et du Réseau de la Banque de France : « Ce partenariat avec l'Urssaf illustre notre volonté commune d'être toujours plus proches des entrepreneurs. En associant nos expertises, nous leur proposons un accompagnement renforcé, de la création de leur activité jusqu'à la gestion de leurs éventuelles difficultés, afin de sécuriser leurs projets et favoriser leur développement. »

Pour Emmanuel Dellacherie, Directeur de la réglementation, du recouvrement et du contrôle de l'Urssaf Caisse nationale : « La convention que nous signons aujourd'hui vise à continuer à développer cette coopération, notamment sur la dimension cruciale de la relation de confiance, en renforçant la promotion croisée de nos offres de service afin de renforcer l'efficacité de nos actions et assurer un meilleur accompagnement de nos usagers. »

À propos de la Banque de France

Institution indépendante, la Banque de France a trois grandes missions : la stratégie monétaire, la stabilité financière, les services à l'économie et à la société. Elle contribue à définir la politique monétaire de la zone euro et la met en œuvre en France ; elle contrôle banques et assurances et veille à la maîtrise des risques ; elle propose de nombreux services aux entreprises et aux particuliers.

Visitez notre site Internet www.banque-france.fr

Suivez-nous    

À propos de l'Urssaf

Accompagner les employeurs et entrepreneurs dans le cadre d'une relation de service simple et personnalisée pour assurer la collecte des cotisations avec efficacité et équité, en tant que recouvreur social performant (0,31 % de frais de gestion), tels sont les enjeux majeurs des Urssaf. Sa raison d'être au sein de la Sécurité sociale : financer le modèle social français, avec 602 milliards d'euros encaissés auprès de 12 millions d'usagers. Sa mission sociale : garantir aux travailleurs le bénéfice d'une protection sociale (couverture santé, retraites, prestations familiales) liée à l'exercice de l'emploi dans un cadre légal. Sa mission économique : faciliter les démarches des entrepreneurs et garantir le respect des règles sociales indispensables à une concurrence équitable.

Visitez nos sites internet www.urssaf.org et www.urssaf.fr

Suivez-nous      

À propos d'EDUCFI

La stratégie française d'éducation économique, budgétaire et financière EDUCFI, dont la Banque de France est l'opérateur national aux côtés d'une trentaine de partenaires, a pour objectif de développer une éducation budgétaire et financière pour les jeunes, les compétences à mobiliser par les travailleurs sociaux dans l'accompagnement des personnes en situation de fragilité financière, soutenir les compétences économiques, budgétaires et financières des citoyens et accompagner les entrepreneurs dans leurs préoccupations financières quotidiennes.

Visitez nos sites Internet www.mesquestionsdargent.fr et www.mesquestionsdentrepeneur.fr

Suivez-nous     

Contacts presse

Banque de France :
Service presse : presse@banque-france.fr
Tel : 01 42 92 39 00

Urssaf :
Contact presse : Laëtitia Barthelemy - contact.presse@acoss.fr